

De la filière batterie au Plan d'action 2035 et au projet de loi 69 **Sa croissance de néolibéralisme tronqué mène à la privatisation**

Si ni la réduction de GES ni la création d'emploi ne sont les buts réels du développement de la filière batterie tout en profitant d'abord et avant tout aux transnationales hors Québec, comme on l'a constaté dans l'article précédent portant sur [l'analyse de la filière batterie](#), qu'est-ce qui motive l'engouement des gouvernements ? La loi 69 « *pour moderniser les lois entourant l'énergie* » en fournit la clef. Avant d'y arriver, il faut cependant passer par la médiation du « [Plan d'action 2035](#) » d'Hydro-Québec indispensable à la réalisation de la filière batterie :

Hydro-Québec a dévoilé [au début novembre 2023] son « Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère », qui prévoit des investissements sans précédent de 155 à 185 milliards de dollars d'ici 2035, soit une moyenne annuelle de 12 à 16 milliards de dollars. Cela équivaut aussi à des investissements 50 % plus élevés, en dollars constants de 2023, que lors des années de développement de la Baie-James.

Uniquement pour « répondre à la croissance de la demande », qui serait appelée à doubler à l'horizon 2050, la société d'État prévoit investir dans un premier temps de 90 à 110 milliards de dollars au cours des 12 prochaines années. Ces sommes sont nécessaires pour ajouter de 8000 à 9000 mégawatts (MW) de puissance au cours de cette période...

L'énergie éolienne sera aussi appelée à jouer un rôle beaucoup plus important dans la province, puisque la société d'État prévoit « tripler la production » d'ici 2035, afin d'ajouter 10 000 MW de nouvelles capacités éoliennes...

Au-delà de la consommation en forte croissance, la société d'État souhaite « doubler les économies d'énergie » afin d'atteindre 3500 MW d'ici 2035.

Dans ce contexte, la filière solaire devrait faire partie du paysage énergétique du Québec dans les prochaines années, tout comme le développement de la capacité de stockage de l'énergie produite.

Si les principaux bénéficiaires de la filière batterie sont les transnationales étrangères, le Plan d'action 2035 devrait réserver aux entreprises québécoises une meilleure place. [L'entreprise privée québécoise s'est taillé un bon créneau](#) dans la génération de l'énergie éolienne qui occupe en ce moment une modeste part de la génération de l'électricité québécoise, le tout gracieuseté des client d'Hydro-Québec qui, [selon l'IREC](#), « [d]epuis 2009, [...] ont payé plus de 6,09 G\$ pour la

priorité accordée au développement de la filière éolienne par des investisseurs privés. » D'ajouter le chercheur de l'IREC :

« Depuis vingt-cinq ans, on a créé les conditions d'une éventuelle privatisation de la production d'électricité au Québec. C'est exactement le modèle qui a été mis en place au tournant des années 2000 quand on s'est conformé à l'ALENA dans le but d'exporter notre électricité. En ce moment, on est à un point tournant. La privatisation c'est maintenant que ça se passe ».

Une hausse inévitable du coût due à la rente propre aux ressources naturelles

Le projet de loi 69, déposé en juin 2024 comme plat principal du menu automnal de l'Assemblée nationale, ouvre la voie royale à la privatisation. De dire [un titre du journal Les Affaires](#) : « *Projet de loi 69: « c'est Noël » pour des PME* » même si [le Conseil du patronat s'inquiète](#) de l'inévitable hausse des coûts de l'électricité pour l'entreprise privée :

Ce sont justement ces coûts qui inquiètent les entreprises. « On sous-entend qu'une hausse des tarifs d'électricité est inévitable pour les clients commerciaux et industriels, ce qui risque de miner leur compétitivité », a signifié Norma Kozhaya, vice-présidente à la recherche et économiste en chef au Conseil du patronat, par voie de communiqué. [...] Mathieu Lavigne déplore qu'on traite encore différemment les clients résidentiels et commerciaux. En effet, Québec compte protéger les clients résidentiels, mais pas les commerces et les industries.

En effet, étant donné qu'en matière de ressources naturelles les meilleurs sites sont développés avant les moins rentables, le coût marginal des nouveaux projets, qui seront nombreux, sera mathématiquement supérieur au coût moyen « patrimonial » et que, politiquement parlant même pour la CAQ, il y a des limites à refiler la facture aux ménages qui historiquement ont pris pour acquis que l'hydroélectricité bon marché reste une conquête populaire de la « révolution tranquille » des années 60-70. C'est ce qui explique la surprenante mansuétude du projet de loi 69 qui limite, sur l'horizon électoraliste de la prochaine élection, à 3% l'an les hausses de tarifs pour les ménages... quitte à mettre à contribution le gouvernement pour compenser Hydro-Québec. Cependant, « [le projet de loi pointe vers une hausse tarifaire supérieure à 3 % et l'imposition de la tarification dynamique à partir de 2026, ce qui rend le sort des consommateurs incertain au-delà de cet horizon \[...car l\]e projet de loi se contente d'énoncer que le gouvernement doit déterminer les modalités du programme... »](#)

La privatisation par les contrats, la sous-traitance et des décisions centralisées

À cette exception près, la loi 69 encadrant le plan d'action 2035, sur cette lancée du libre-échange depuis le début du millénaire, donne un « [c]oup de barre pour le privé » comme le [sous-titre Le Devoir](#) :

...le projet de loi confie par ailleurs aux producteurs privés d'électricité le droit de distribuer leurs surplus d'énergie à un autre client situé « sur un emplacement adjacent [à leur] site de production ».

...la réforme énergétique du ministre Fitzgibbon prévoit autoriser Hydro-Québec à se départir de davantage de ses centrales hydroélectriques au profit de petits intervenants, comme les municipalités ou les communautés autochtones. Si le projet de loi est adopté tel quel, la société d'État aura le droit de louer des installations hydroélectriques d'une capacité allant jusqu'à 100 mégawatts.

M. Fitzgibbon souhaite ainsi qu'Hydro « focalise sur les gros projets » de barrages en laissant le contrôle des moyennes et des petites centrales à d'autres.

En ce qui concerne l'importante production éolienne prévue, jusqu'ici assurée grassement par l'entreprise privée en association avec les municipalités, la nouvelle donne des gigantesques parcs éoliens en régions éloignées dépasse la capacité des moyennes entreprises privées limitées aux modestes projets en zones habitées près des lignes de distribution d'Hydro-Québec, ce qui met à leur disposition toutes les infrastructures routières et distributives nécessaires à la rentabilité faramineuse de leurs projets. L'envers de la médaille est l'acceptabilité sociale qui fait de plus en plus défaut malgré l'appui intéressé des maires. La méthode nouvelle sera d'associer à Hydro-Québec, à parts égales, les peuples autochtones et les quelques municipalités blanches concernées dans ces zones nordiques. Comme ces peuples n'ont aucune expertise en développement éolien ni les fonds requis pour s'associer à la propriété de ces parcs, il leur faudra s'adresser au capital financier et aux entreprises expertes pour aller de l'avant, le tout garanti par Hydro-Québec ou directement par le gouvernement :

[Le premier « méga-parc » éolien d'Hydro-Québec se déploiera au Saguenay-Lac-Saint-Jean, \[...\]. Le projet, qui sera le deuxième en importance au monde, s'étendra sur un territoire équivalant à 13 fois l'île de Montréal.](#)

Les deux communautés autochtones et la MRC seront partenaires et actionnaires du projet éolien, dont l'investissement est estimé à 9 milliards de dollars. Les participations seront réparties de manière égale entre les partenaires

communautaires et Hydro-Québec, peut-on lire dans le communiqué de presse commun qui sera rendu public mercredi matin.

Le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, a partagé ses doutes à propos de la capacité [financière] des communautés à investir dans de tels projets. Chaque communauté actionnaire devrait mettre sur la table des centaines de millions de dollars. Les communautés ne sont pas au niveau de l'industrie, il faudrait assurer une mise à niveau sur le plan du capital, croit Ghislain Picard, évoquant la possibilité de créer un fonds spécial qui pourrait être mis en œuvre par le gouvernement, où les communautés pourraient investir.

Cette percée prévue du privé ne s'accomplira pas par l'intermédiaire du spontanéisme du libre marché mais par la centralisation du pouvoir aux mains du super-ministre de l'Économie libéré du processus des appels d'offre :

Le projet de loi confie également au ministre la tâche d'établir et de mettre en œuvre un plan de gestion intégré des ressources, sorte de feuille de route pour [l'atteinte des objectifs de carboneutralité en 2050](#).

Le projet de loi 69 vise aussi à retirer l'obligation, pour Hydro-Québec, de procéder par appels d'offres pour ses contrats d'approvisionnement en électricité.

L'enjeu clef : moins l'imposée privatisation que la « sobriété » esquivée

Les critiques n'ont pas tardé divisant le lot entre celles modérées et les autres plus radicales. Le plus surprenant, côté syndical, est la différence entre la FTQ qui regroupe la grande majorité des personnes syndiquées cols bleus, dont celles d'UNIFOR syndiquant des entreprises et celles de la construction, et le SCFP, membre de la FTQ, qui syndique les personnes employées par Hydro-Québec. Si [la FTQ](#) évoque des craintes vis-à-vis la centralisation et la privatisation, elle « [compte bien participer au processus de consultation dans un esprit positif...](#) ». [Le SCFP parle plutôt](#) d'un « *pas de recul gigantesque pour les personnes citoyennes du Québec.* » Il précise que « *nous assistons à une avancée pour les entreprises privées et les fonds d'investissement [et que] la tarification dynamique, mise en place à partir du 1^{er} avril 2026, est une mesure régressive qui pénalisera les ménages à faible revenu.* » De cette critique émane quelques timides éléments concrets d'une politique alternative : « *Le SCFP estime que des efforts devraient plutôt être faits pour l'efficacité énergétique. [...] « Diminuons la demande résidentielle, commerciale et institutionnelle en améliorant la performance des*

équipements de chauffage et de l'éclairage... » Quant à [la critique de la CSN](#), elle navigue entre les deux positions.

Parmi les autres organisations membres du *Front commun pour la transition énergétique*, plusieurs se situent dans le camp des modérées à la FTQ mais d'autres comme Greenpeace, l'IRIS, le Réseau vigilance énergie Québec (RVÉQ) prennent des positions plus tranchées. [Greenpeace ne craint pas](#), au-delà de l'enjeu de la privatisation, de poser l'enjeu fondamental de la sobriété :

« La proposition du ministre Fitzgibbon est inquiétante à plusieurs égards, car elle menace la décarbonation du Québec et ouvre toute grande la porte à une plus grande privatisation de l'électricité au Québec. Alors que la sobriété énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'économie actuelle devraient être les priorités absolues, le ministre met la table pour augmenter la production d'électricité en vue d'alimenter de nouvelles industries qui vampiriseront des mégawatts qui ne seront pas disponibles pour se libérer des hydrocarbures.

Soulignons la [prise de position d'Équiterre](#), pourtant habituellement fort modéré, qui met le doigt sur la contradiction clef du projet de loi 69 sans toutefois suggérer des alternatives : « ...le gouvernement parle des deux côtés de la bouche. Le ministre souligne l'importance de la sobriété et de la diminution de la consommation, mais l'objectif réel c'est d'accélérer la production énergétique. [...] le projet de loi est clair: c'est la politique cadre sur les changements climatiques qui devra s'ajuster au plan intégré des ressources et non l'inverse. » Le RVÉQ va dans le même sens mais en plus invoque l'enjeu démocratique :

Une nécessité de décarboner la société québécoise doit être la priorité, mais il semble encore une fois que le développement de l'industrie soit le moteur de la réforme proposée. Une décarbonation ne doit pas être articulée uniquement sur une production supplémentaire d'énergie, il est essentiel que des programmes d'efficacité et de sobriété énergétique soient mis de l'avant. Dans le projet de loi présenté il est question d'efficacité énergétique et de gestion de la demande, mais cela semble référer à des mesures ponctuelles et rien en termes de vision d'ensemble. Quant au mot « sobriété » il n'apparaît nulle part.

Autre considération, aller vite c'est aussi consulter qu'en surface et surtout ne pas permettre à la population plus large de prendre part au débat, c'est un déni de démocratie. Au gouvernement nous décidons, ils payeront, c'est l'idée générale. La transition énergétique est une chose trop sérieuse pour la laisser entre les mains d'un seul ministre, c'est une transformation profonde qui demande l'assentiment de la majorité de la population pour que le mouvement soit compris et accepté par la majorité.

Notons que dans le même sens que le RVÉQ, [l'Union des municipalités du Québec](#) « a demandé que les citoyens soient activement impliqués dans la planification de cette transition énergétique. » Comme quoi « développement de l'industrie » rime avec autoritarisme (centralisation) le moyen terme étant la privatisation comme le [souligne l'IRIS](#) qui fait le lien avec l'austérité :

Le projet de loi déposé aujourd'hui, dont l'objectif est de transformer le cadre réglementaire entourant la distribution et la production d'électricité au Québec de manière à attirer des investissements privés, s'inspire du modèle développé en Alberta. Dans cette province, le secteur de l'électricité est libéralisé, c'est-à-dire que la production et la distribution sont contrôlées par des entreprises privées, à l'instar de l'époque pré-nationalisation au Québec. [...] Le but est d'accroître la production d'électricité sans engager les fonds publics colossaux requis.

[Côté partis politiques](#), pendant que les Libéraux provinciaux dénonçaient le choc tarifaire à prévoir à partir de 2026, pour le Parti québécois « *Hydro-Québec, c'est une richesse collective, c'est un levier économique central pour l'avenir du Québec. Ce qu'on ne veut pas voir arriver, c'est cette fameuse socialisation des investissements, des pertes, de la gestion des risques et [une] privatisation des profits.* » Quant à Québec solidaire, il questionne l'iniquité structurelle de la consommation de l'énergie électrique. Ce constat, une invitation à tenir compte pour la tarification tant du type de consommation que des rapports propriétaires-locataires, ne vise cependant pas dans le mille de la loi 69 :

« Il y a des inégalités dans l'accès à l'énergie. Il y a des personnes qui vivent dans des passoires énergétiques, qui, pour arriver aux 20 degrés dont ils ont besoin à la maison, [paient] plus cher que d'autres. De l'autre côté, évidemment, il y a d'autres besoins qui sont moins importants que de se chauffer l'hiver : chauffer un jacuzzi en plein hiver ou chauffer une piscine. Donc, il y a une conversation à avoir. » — Haroun Bouazzi, porte-parole de Québec solidaire en matière d'énergie

Un projet de néolibéralisme tronqué requérant une forte dose austéritaie

De ces prises de position, en particulier de celles les plus critiques, on voit bien que comme un train en cache un autre, la porte grande ouverte à la privatisation pour la production d'électricité masque le renoncement à la sobriété qui ne devient qu'une politique d'appoint sous forme surtout d'efficacité énergétique et non d'économie d'énergie. La politique industrielle de la filière batterie amenant le Plan d'action

2035 et encadrée par la loi 69 s'inscrit dans la logique capitaliste de la croissance qui condamne la lutte climatique à devenir semblable à un chien fou qui court après sa queue. Cette politique industrielle s'insère dans un marché mondial imposé par les accords de libre-échange cependant de plus en plus tarifé dans un cadre d'affrontement géopolitique ÉU-Chine. Ce nouveau protectionnisme éclaboussant le dogme néolibéral est commode pour protéger les retardataires transnationales occidentales de l'extractivisme vert aux dépens des consommateurs. Et au diable la lutte contre l'inflation !

Ainsi, les gouvernements, qu'ils y consentent ou non, se voient astreints à l'austérité fiscale et salariale, compétitivité oblige. La résultante en est que la course vers le fond du baril pour devenir les champions nationaux de l'extractivisme vert se résume à attirer chez soi, en faisant valoir les attraits de ses ressources naturelles et de sa main-d'œuvre, la poignée de grandes (et quelques petites) transnationales détentrices de l'expertise nécessaire et de la capacité de se financer auprès des grands investisseurs... en autant que l'État socialise d'éventuelles pertes. On devine que cette politique industrielle énergivore, polluante, risquée et saignant à blanc les gouvernements les contraignant à renforcer l'austérité ne peut que générer de l'opposition. Le déploiement de cette opposition et ses éventuels succès sont directement proportionnels à la densité démocratique de la société. Il s'ensuit que les promoteurs de cette politique industrielle voudront fortifier la centralisation politique et, au besoin, durcir la répression.

Ce durcissement n'est pas en ce moment nécessaire. Lors de l'analyse de la filière batterie, on a constaté que l'opposition sur le terrain était faible, éclatée et déclinant des revendications modérées à peu de choses près. L'opposition hors terrain des grandes organisations nationales en réaction aux annonces du plan 2035 et de la loi 69 est certainement plus articulée et pour certaines plus radicale mais elle reste déclaratoire et pauvre en termes d'alternatives concrètes. L'ennemi à vaincre est écrasant dans sa vastitude économique-politique et convaincant dans son argumentation, justifiant l'extractivisme vert comme inéluctable voie pour rétablir les grands équilibres écologiques, stabilisant climat et biodiversité tout en relançant la croissance capitaliste. On a pourtant constaté sa fragilité concurrentielle tout comme l'ampleur de ses dégâts environnementaux. Mais tant que cette filière apparaît pour la majorité populaire comme un mal nécessaire pour « sauver la planète » tout en donnant l'impression de battre en brèche l'extractivisme des hydrocarbures, elle demeurera un bulldozer économique-social.

L'extractivisme vert, c'est le chien fou, pétri de peur, qui court après sa queue

Au Québec, la filière batterie apparaît d'autant plus forte que son caractère énergivore n'entraîne pas une recrudescence de l'extractivisme hydrocarbure ni de l'énergie nucléaire comme presque partout ailleurs dans le monde — [80 % de l'énergie mondiale reste fossile](#) — mais un boost de l'hydroélectricité réputée verte malgré [le bouleversement des bassins versants](#) des cours d'eau harnachés et [la pollution au méthyl-mercure](#) des réservoirs de rétention. Il n'en demeure pas moins que non seulement une partie des composantes des batteries sera importé mais surtout que la quasi-entièreté des véhicules dans lesquels ces batteries seront utilisées le sera. Ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Pendant au moins un bout de temps, pour les ménages en ayant les moyens le véhicule électrique se combinera avec celui à essence plus pratique pour les longs trajets, et les moins fortunés auront plutôt recours aux hybrides rechargeables. D'où la panne actuelle du marché des véhicules électriques.

Et ça continue. L'organisation de l'espace assise sur le véhicule individuel, électrique ou à essence, et le camion pour le transport des marchandises avec sa banlieue tentaculaire et sa congestion, continuera de croître. On peut prévoir que la polarisation sociale étendra l'étalement urbain au-delà des « suburbs » vers les « exburbs » des riches, engouffrant davantage de terres agricoles et de forêts. Pendant que l'étalement urbain, avec l'agro-industrie carnée, avale la forêt tempérée du Sud québécois, les mines à ciel ouvert engloutissent la forêt boréale. Cet étalement urbain requiert une consommation considérable [de ciment et d'acier, tous deux particulièrement énergivores](#), générant énormément de GES, malgré la recherche d'alternative technologique, non seulement pour l'énergie requise mais aussi pour le processus de production proprement dit, tout [comme pour l'aluminium](#).

À l'étalement urbain, les réformistes proposent le remède du transport en commun. Fort bien mais leur transport en commun ne remplace pas le règne de « l'auto solo » dans la trame urbaine mais s'y superpose en haut (le train aérien) ou en bas (le métro) ou à côté (le tramway et le train). On peut peut-être en attendre un soulagement momentané de la congestion et une moindre construction de maisons individuelles — les jeunes et les vieilles générations tout comme les personnes seules habitant les tours combinés avec les centres commerciaux des carrefours

de transport — mais une durable production matérielle supplémentaire qui fait cohabiter à des niveaux différents deux systèmes de transport.

Soit dit en passant, les équipements d'énergie dite renouvelable exigent aussi du ciment (barrage), de l'acier (éoliennes) et de l'aluminium (véhicules) sans compter la production de nouveaux matériaux pour les panneaux solaires dont « *[l]e processus de production [...] n'a pas un très bon impact écologique* ». Quant au recyclage tant vanté des batteries, on oublie de mentionner que la récupération et la purification d'une quasi-dizaine de matériaux entremêlés est un processus énergivore, donc cher, et polluant au point que le gouvernement du Québec n'a pas osé dispenser Northvolt d'un examen de son usine de recyclage par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) contrairement à l'usine principale de fabrication.

En un mot, l'extractivisme vert dont fait partie la filière batterie, « c'est tout changer pour que rien ne change » ou, dit autrement, c'est le statu quo croissanciste du capitalisme qui fonce tête baissée dans le chaos de la pluri-crise dont il est la cause fondamentale afin de lancer un nouveau cycle de prospère rentabilité succédant aux cycles des « trente glorieuses » 1945-1975 et du « capitalisme pur » de l'ère néolibérale 1980-2008. Comment assurer la stabilité politique d'une telle folle entreprise ? Par la peur de la catastrophe dont l'extractivisme vert serait le seul remède possible. Ainsi le peuple travailleur encaisserait sans maudire et sans mot dire une austérité permanente afin de financer à perte de gargantuesques infrastructures censés sauver l'humanité y compris, quand l'inéluctable deviendrait plus qu'évident pour la grande majorité, une pléthore d'équipements de capture et d'élimination de GES par ailleurs eux-mêmes énergivores. Encore une fois le chien fou qui court après sa queue.

Le mot d'ordre de 'sobriété' ne contre pas le nihilisme bourgeois toutes tendances

On devine que cette dynamique démentielle, l'idéologie ne suffisant jamais pour assurer la paix sociale, provoquerait soulèvements par-dessus soulèvements dans la lignée de ceux qui se sont produits dans le monde depuis 2011 sur fond de la Grande Récession de 2008 envenimée depuis la décennie 2010 par la multiplication des extrêmes climatiques en progression exponentielle. Faute d'alternatives et d'organisations politiques crédibles pour les porter en ont résulté des gouvernements autoritaires, réactionnaires jusqu'à fascistes qui essaient sur le

monde. Autant de facteurs de guerre qui activent les tisons belliqueux de l'ordinaire impérialisme néolibéral. Il y a urgence civilisationnelles si ce n'est de survie de l'humanité à arrêter ce train de la mort qui fonce à toute vapeur dans le mur du grand chaos.

[La crise politique de la France](#), là où l'antagonisme de classe est le plus aiguë dans le monde du vieil impérialisme, démontre que la classe affairiste dominant mondialement ne tolère plus la moindre réforme, quitte à saboter la démocratie parlementaire, car elle sait dans son for intérieur que le réformisme conséquent déboucherait sur une remise en cause de la sacro-sainte croissance. Qu'advient-il de la crise climatique ? Pendant que les COPs annuelles occupent la galerie, l'aile réactionnaire de la bourgeoisie nie le problème en pratique quand ce n'est pas en théorie, son centre réaliste s'en remet à la [lubie des technologies de capture et de séquestration](#) pour abaisser le réchauffement quand il sera catastrophique — ne l'est-il pas déjà ? — ignorant [l'irréversibilité des points de bascule](#).

Quant à l'aile réformiste, elle fuit la réalité [terre-à-terre des GES croissant à un taux croissant](#) telle que jaugés par les mesures directes des gaz concernés dans l'atmosphère et non à partir des sources terrestres, selon les protocoles de l'ONU, de plus en plus fortement biaisées parce que [tronquées par les rapports d'émetteurs intéressés](#) ou mises à l'écart parce qu'exceptionnelles alors qu'elles deviennent normalisées [comme les feux de forêt canadiens](#). Cette aile réformiste rêve d'une [surabondante énergie solaire gratuite](#) pour demain comme pour l'énergie nucléaire dans les années 1950 : « *D'ici 2030, estime M. Chase [spécialiste de la question chez Bloomberg], l'énergie solaire sera absolument gratuite et fiable pendant les heures ensoleillées de la journée, et ce pendant une grande partie de l'année, "à peu près partout".* »

Face à ce grand dérapage de la bourgeoisie de la plus réactionnaire à la plus réformiste, se pose immédiatement et clairement la nécessité du renversement du capital pour sauver le monde de la catastrophe. Pour employer un vocabulaire ancien, les soulèvements populaires étant à l'ordre du jour mondial depuis 2011, mais sans organisation prolétarienne crédible pour les diriger, la nécessité de la révolution anticapitaliste devient une urgente question de propagande afin de vivement se transformer en mot d'ordre agitational. N'y mène pas le mot d'ordre alternatif de 'sobriété' qui relève davantage de la moralité qu'il se démarque politiquement. À preuve, il est avancé tant par les meilleurs critiques que [par le piètre ministre de l'Environnement](#) du Québec.

La ‘sobriété’ mène au rejet des cibles du GIEC exigeant la décroissance matérielle

La ‘sobriété’ du ministre ne l’empêche pas de clamer « *carrément impossible* » la cible d’un « *recul de 65 % d’ici 2030 par rapport au niveau de 1990* » pour le Québec proposé par « *le Réseau action climat Canada, qui regroupe 150 organisations au pays, dont des groupes écologistes, des syndicats, des organismes du domaine de la santé et des groupes jeunesse* » y compris Greenpeace et la FTQ ». Ce Réseau ne souffre pas d’élucubration : « *...selon l’Agence internationale de l’énergie, les émissions mondiales doivent reculer de 80 % d’ici 2035, par rapport au niveau de 2022, pour les économies développées comme le Québec. Les pays développés doivent aussi devancer leur objectif global de carboneutralité pour tendre vers le « net zéro » en 2045, d’après l’AIE. Le Québec espère atteindre la carboneutralité en 2050.* »

Signalons ici l’étrange gymnastique de la direction Solidaire sur le sujet crucial de la cible de réduction de GES pour 2030. Le congrès Solidaire de l’automne 2021 faisait passer la cible de réduction de GES pour 2030 de 45% pour la plateforme électorale 2018 à « *d’au moins 55% par rapport au niveau de 1990 d’ici 2030, en se rapprochant le plus possible de la cible de 65 %* » pour la plateforme électorale de 2022. Mais le programme maintient la cible à 45% sous prétexte que le Conseil national du printemps 2018, pour raison « d’urgence » (électorale) avait modifié la cible programmatique adoptée au congrès de 2016 qui était de 67%. On voit bien que ce tour de passe-passe qui maintient la cible programmatique à 45%, à peine supérieure à celle de la CAQ à 37.5 %, ne correspond pas à la décision la plus récente (55% tendant vers 65%) qui répondait aux dernières analyses du GIEC-ONU et aussi à la décision d’organisations écologiques majeures du Québec de l’élever à 65%.

Une cinquantaine de ces organisations au Québec appellent « *à manifester dans différentes villes du Québec le 27 septembre, cinq ans après la venue de Greta Thunberg à Montréal.* » Il faut certainement en faire partie et y mobiliser. Cependant, ils ont beaux accuser le gouvernement du Québec « *de se préoccuper davantage des profits des multinationales que de la protection de nos joyaux naturels et du bien commun* » et d’exiger qu’il mette en place « *plusieurs projets structurels et collectifs qui touchent à l’ensemble des sphères de la société* » ils pensent que la filière batterie fait partie du lot alors qu’elle en constitue un sabotage de première

classe. Le saut qualitatif qui manque est celui de passer de la catégorie morale fourre-tout de 'sobriété' à celle socio-politique, irrécupérable par la gent capitaliste, de 'décroissance matérielle'. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard que le dernier Conseil national de Québec solidaire, friand de sobriété, ait rejeté ce concept de 'décroissance matérielle'.

La décroissance matérielle augmente le bien-être en diminuant la consommation

Comment concrétiser ce mot d'ordre propagandiste — pour l'heure — qui fait peur ? La décroissance matérielle procure au peuple travailleur un niveau de bien-être supérieur paradoxalement par l'intermédiaire d'une réduction drastique de son « niveau de vie » compris comme niveau de consommation. Elle le libère de la hantise de la contradiction entre la fin du mois et la fin du monde en éliminant les deux mamelles de l'endettement des ménages au profit des banques que sont l'hypothèque sur la maison individuelle et celle en rangée, exclusivement privées, et la dette de consommation pour l'auto (le VUS) solo et l'équipement ménager.

Elles seront remplacées par l'habitation collective sociale (hors marché) et le transport public gratuit et fréquent jusqu'au moindre village avec un complément d'autopartage dans le cadre du quartier ou village quinze minutes, entremêlé d'agriculture urbaine et de parcs nature. Seront relégués dans les caves du musée de l'Histoire l'énergivore étalement urbain avec sa polluante et aliénante congestion, l'obsolescence planifiée remplacée par la systématisation de la réparation obligatoire et facile d'accès, l'agro-industrie carnée remplacée par l'agrobiologie sur la base d'une alimentation végétarienne... qui pourrait peut-être [imiter la viande sans fâcheuses conséquences écologiques](#). Ce bien-être libérateur aura comme garantie l'égalité de l'habitat et du transport collectifs doublée d'une bonification qualitative et quantitative des actuels services publics de santé, d'éducation et de garderies.

Cet ensemble de services publics anciens et nouveaux, et la production de leurs équipements, assureront du travail pour tous et toutes tant socialement utile et écologiquement restaurateur par le partage de la masse totale de travail nécessaire. Tant la fin de la consommation de masse que celle de l'économie militaire en passant par la réduction drastique de la criminalité, des accidents de toutes sortes, des maladies physiques et mentales permettront la réduction drastique du temps de travail et l'accueil massif des damnées de la terre tout

comme le soutien à leurs luttes de libération. Sera donc bon marché cette économie solidaire, assise sur la richesse authentique de la multiplication des rapports sociaux égalitaires. Cette société écosocialiste sera débarrassée de toute accumulation de capital comme de son imitation forcée par les ménages populaires de produits immobiliers et mobiliers. Cette accumulation populaire simili-capitaliste provient de la déficience de politiques de logement social pour toutes et tous, de transport public mur-à-mur, d'alimentation de base et d'électricité de base subventionnées, de santé répondant à tous les besoins et sociales répondant adéquatement à tous les aléas de la vie dont la retraite.

L'expert de Radio-Canada trace la voie de la révolution du système de transport

En ce qui regarde spécifiquement la politique de transport alternative à la filière batterie exigeant le doublement de la production d'électricité d'ici 2050 dans le cadre de la loi 69, [la critique carabinée du « tout-électrique » de la CAQ par le journaliste attitré de Radio-Canada](#) en septembre 2023 peut servir de canevas. Cette critique peut tout aussi bien être appliquée aux Libéraux fédéraux et tutti quanti. Il faudrait bien sûr y ajouter une politique de mise à niveau écoénergétique des bâtiments récupérables et une pour les nouvelles constructions de même que pour la conversion de l'agro-industrie en agroécologie y compris pour la forêt sans oublier une contre l'obsolescence programmée. En voici les passages essentiels avec certains de mes commentaires entre parenthèses :

[La] politique [tout-électrique] n'est pas suffisante, et la vérité est sortie de la bouche même du ministre québécois de l'Économie, Pierre Fitzgibbon, il y a quelques semaines : si on veut atteindre nos cibles de réduction des émissions de GES, il faudra réduire de façon significative la grandeur du parc automobile du Québec.

Là où le bât blesse, c'est qu'en se focalisant sur la voiture électrique individuelle, le gouvernement contribue à perpétuer le modèle de développement qui est en partie la cause de la crise climatique : la croissance constante du nombre de voitures sur les routes, l'étalement urbain toujours de plus en plus imposant, la construction de nouvelles infrastructures lourdes pour accueillir les voitures, l'effritement des terres agricoles sacrifiées à la construction de nouveaux quartiers, la destruction de milieux naturels qui jouent le rôle de puits de carbone, et j'en passe (les accidents de la route, l'accaparement de l'espace urbain).

[La solution c]'est la fameuse approche R-T-A élaborée par Québec, qui se décline en trois étapes : Réduire d'abord, Transférer ensuite et Améliorer enfin.

Selon la politique du gouvernement, la priorité absolue doit consister à réduire les besoins en déplacements motorisés et à réduire leur distance.

Cette approche appelle à revoir en profondeur l'aménagement du territoire dans les villes, notamment dans les banlieues, pour que les citoyens aient accès à la majorité des services dont ils ont besoin sans devoir prendre une voiture (les quartiers et villages « quinze minutes » ce qui signifie, si on est sérieux, l'habitation collective mur à mur à majorité sociale et la substitution du véhicule privé par l'autopartage sur fond de transport collectif mur à mur).

La deuxième étape vise à favoriser chez le citoyen le transfert d'un mode de transport motorisé à un mode moins énergivore, comme le transport collectif, la marche ou le vélo. Cette stratégie commande la mise en place de réseaux de transport structurants — transport en commun (gratuit), voies cyclables, espaces pour les piétons — qui permettraient à la plupart des citoyens de se rendre là où ils veulent au quotidien de façon sécuritaire et efficace, avec confort et à haute fréquence.

Ces deux premières stratégies ont pour but de modifier la structure des déplacements. Elles appellent à de grands changements et à de gros investissements (financés principalement par l'imposition des hauts revenus, des profits et du patrimoine, et couplés à de grosses économies pour les ménages débarrassés des fardeaux de la dette hypothécaire et du « deuxième loyer » qu'est le paiement et l'entretien du véhicule privé).

Et la troisième étape, alors qu'on a enclenché les deux premières, vise à améliorer l'efficacité énergétique des véhicules. C'est à cette ultime étape que la politique d'électrification des transports devrait trouver sa place.

On le comprend, Québec semble faire les choses à l'envers.

Un des exemples que je donne souvent pour illustrer les lacunes de cette politique est celui-ci : on a beau aider financièrement les villes pour qu'elles achètent des autobus électriques, si la fréquence de ces autobus n'est pas améliorée et si les autobus continuent à ne passer qu'une fois l'heure plutôt qu'aux dix minutes, (et qu'ils sont coincés dans la circulation automobile) les citoyens ne les prendront pas plus.

Électrique ou pas, si l'autre option qu'on offre aux propriétaires de voitures complique et ralentit leurs déplacements, il n'y aura aucun transfert de l'auto individuelle vers les transports collectifs.

Or, au cours de la prochaine décennie, le Plan québécois des infrastructures 2023-2033 prévoit des investissements de plus de 30 milliards pour la bonification et le maintien du réseau routier, contre 14 milliards pour les transports en commun. Au Québec, 43 % des émissions de GES proviennent du secteur des transports, un ratio qui augmente d'année en année.

S'il y a toujours plus de voitures électriques sur les routes du Québec depuis quelques années, il y a aussi toujours plus de voitures en général, qui sont toujours de plus en plus grosses. Et François Legault refuse d'imposer des contraintes financières pour décourager ceux qui achètent ces rutilants véhicules.

Si le gouvernement du Québec veut se donner les moyens d'atteindre sa cible de réduction des émissions de GES, soit une baisse de 37,5 % d'ici 2030 (selon le programme Solidaire « d'au moins 55% par rapport au niveau de 1990 d'ici 2030, en se rapprochant le plus possible de la cible de 65 % »), il devra donner aux Québécois les moyens de changer leurs habitudes, et pas seulement en les incitant à acheter un nouveau véhicule, tout électrique qu'il soit.

On peut demander autant qu'on veut aux citoyens de changer leur mode de vie et de délaissé la voiture. Ces choix individuels ne seront possibles que s'ils sont soutenus et accompagnés par des choix collectifs conséquents.

Profiter du freinage pour faire un débat dans le mouvement, le parti, la société

Dans un État démocratique normal, la loi 69 devrait être la priorité législative de l'automne pour l'Assemblée nationale puisqu'elle encadrera la stratégie de développement industrielle en cours de la prochaine génération. Pour éviter un débat de société qu'elle sait perdant pour elle, la CAQ, comme presque partout dans le vieux monde impérialiste, ne cesse de mettre sur le dos de l'immigration, temporaire ou non, tous les problèmes sociaux. Le PQ, en tête des sondages, lui emboîte le pas.

Raison de plus pour le mouvement écologiste québécois d'organiser ce débat. Le *Front commun pour la transition énergétique* regroupant la grande majorité des syndicats et des organisations écologiques est parfaitement en mesure d'organiser un processus d'états généraux régionaux et national centré sur la filière batterie, le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec et le projet de loi 69 d'autant plus que [la mauvaise conjoncture freine](#) le déploiement de la filière pour au moins 18 mois. Ce serait l'occasion pour les organismes partisans de la décroissance, tel le RVÉQ, d'y marquer des points.

Rien n'empêche, de son côté, Québec solidaire d'organiser dans ses propres rangs militants un même débat ouvert vers une panoplie de prises de position dont celle d'un rejet de la filière batterie pour une stratégie de décroissance matérielle. Rien n'empêche non plus l'aile parlementaire du parti de réclamer que le gouvernement organise ce même débat mené par une commission de parlementaires et de

personnes représentants la société civile qui siègerait à travers le pays avant de présenter leur rapport faisant état de l'éventail de prises de positions. Entretemps, le parti aurait beau jeu de rejeter la loi 69 et le plan d'Hydro-Québec comme prématurés.

Marc Bonhomme, 1^{er} septembre 2024

www.marcbonhomme.com ; bonmarc@videotron.ca